



## LA MUNICIPALITÉ

# **COMMUNICATIONS DES PRINCIPALES DECISIONS DE LA MUNICIPALITE DU 15 MAI AU 28 AOUT 2023**

Avec l'arrivée de l'été, la vie reprend le long de notre littoral. Les services communaux sont donc d'avantage sollicités afin de faire face à l'arrivée des plagistes, la fin de l'année scolaire et à l'appui à l'organisation de manifestations diverses. A cela s'ajoute, des événements qui ne sont pas toujours prévus à l'instar de la tempête qui a touché la commune le 22 juin dernier. Les rafales ayant été si fortes, plusieurs arbres ont chuté sur la chaussée et sur les chemins piétonniers. Le service de voirie a donc été largement sollicité pour la sécurisation et la remise en état des lieux.

En complément, la Municipalité a pris diverses décisions qui sont relatées ci-dessous :

### **Révision de divers règlement communaux**

Les années passant, il s'avère que de nombreux règlements deviennent obsolètes. Au cours du printemps, des projets ont été soumis à l'examen de la Municipalité. Le plus important est le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Cela fait plusieurs mois que le service de l'urbanisme avait débuté ce chantier. Le texte a pu être soumis aux services cantonaux pour examen préalable et le retour a été positif. Le règlement final a récemment été approuvé par la Municipalité qui a déposé un préavis à son Conseil communal du mois de septembre en vue de son approbation. Le règlement des sépultures et du cimetière a suivi le même cheminement. Il sera également soumis à approbation au cours de l'automne par le Conseil.

Enfin, le règlement sur l'épuration des eaux a été envoyé aux services cantonaux pour examen préalable. Un retour est attendu prochainement.

### **Renouvellement des contrats relatifs à la distribution des repas à la cantine scolaire de l'EPSP et à l'UAPE les Guifettes**

La fin de l'année scolaire 2022/2023 rimait avec la fin des contrats conclus entre Novæ Restauration et la commune et l'Entente scolaire pour la distribution des repas. Vu les montants en jeu, un appel d'offres public en procédure ouverte était nécessaire pour déterminer le ou les nouveaux prestataires. Pour ces dossiers, la Municipalité et l'Entente scolaire ont décidé de se faire assister par la société PHAR SA pour la mise en place ces procédures.

Au terme d'une sélection rigoureuse et de plusieurs auditions des divers candidats, le choix de la Municipalité s'est porté sur l'offre de la société Kidelis SA pour la livraison des repas à l'UAPE les Guifettes. Le contrat est conclu pour 3 ans, reconductible 2 années supplémentaires et pour un montant annuel forfaitaire de CHF 161'000.00.

En ce qui concerne la cantine scolaire, l'offre de la société « Le repas quotidien SA » (anciennement BG Gastronomie Sàrl) a été retenue par l'entente intercommunale chargée de la gestion l'établissement scolaire. La somme de CHF 201'300.00 TTC annuels sera prise en considération dans les budgets futurs. Le contrat est valable 3 ans, renouvelable 2 années supplémentaires.

## **Etude pour la création d'un chauffage à distance**

Démarchée par plusieurs prestataires, la Municipalité a souhaité étudier la possibilité de créer un chauffage à distance sur le territoire communal. Les Municipaux ont également participé à plusieurs séances en la matière, organisées notamment par Région Morges et les services cantonaux en charge. Au mois de juillet dernier, la Municipalité a signé une lettre d'intention la liant à Romande Energie SA et Lazur Energie SA. En partenariat avec ces deux sociétés, des études visant à la réalisation d'un réseau de de chauffage à distance basé sur l'eau du lac seront menées. Dans leur lettre d'intention, les trois partenaires entendent poursuivre les buts suivants :

- a. Une majorité de l'énergie thermique fournie par le réseau devra être issue d'origine lacustre ;
- b. La possibilité de fournir du froid de confort à une grande partie du territoire communal sera étudiée ;
- c. La possibilité d'intégrer à long terme, l'énergie thermique provenant de la géothermie profonde ;
- d. Une maximisation de l'étendue géographique à terme du réseau thermique sera visée.

A ce stade, il ne s'agit que d'intentions. Des études doivent être réalisées sur cette fin d'année 2023 pour valider le concept. Le début des constructions pourrait débuter dès 2025 au plus tôt.

## **Diverses décisions supplémentaires**

En complément à ces importants dossiers, la Municipalité a décidé également :

1. De renforcer pour une durée de 6 mois le service du contrôle des habitants par l'engagement d'un collaborateur supplémentaire. Il sera chargé de faire face au surcroît de travail bien connu au mois de septembre et procéder à des travaux préparatoires de numérisations de documents.
2. D'approuver le protocole d'accord conclu entre les communes et l'Union des Communes Vaudoises relatif à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).
3. D'approuver la collaboration renforcée entre cantons et communes en matière de cyberattaques.
4. D'organiser dès 2024, une collecte de sang dans une salle communale en collaboration avec le centre de transfusion interrégional CRS SA.
5. D'adhérer au système des « cartes journalières CFF dégriffées » qui remplacera les « cartes journalières communes » dès la fin du mois de janvier 2024. Une information sera faite en décembre prochain.
6. De finaliser la directive municipale en matière de gestion des macarons de stationnement sur le territoire communal.
7. D'approuver la mise à l'enquête du plan d'affectation communal « Grand Record » et de signer les promesses sous forme d'actes authentiques correspondants.

La Municipalité